

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Je commence en citant le nom de Allah – Dieu –,

Ar-Rahman – Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants et aux non croyants dans le bas monde, mais uniquement aux croyants dans l’au-delà –,

Ar-Rahim – Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants –

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

La louange est à Allah le Seigneur des mondes,

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

et que soient accordés à notre maître Mouhammad, le Messager de Allah, davantage d’honneur et d’élévation en degrés ainsi que la préservation de sa communauté de ce qu’il craint pour elle.

Khoutbah n°1404

Discours du vendredi 21 août 2026 correspondant au 8 *rabī‘ouni l-‘awwal* 1448 de l’Hégire

Le Prophète ﷺ contenait sa Colère et entretenait les Liens familiaux.

الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا محمد رسول الله يا أيها الذين آمنوا اتقوا الله

*Al-hamdou lil-Lah¹ was-salatou was-salamou ‘ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;
ya ‘ayyouha l-ladhina ‘amanou t-taqou l-Lah.*

La louange est à Allah Qui élève ceux à qui Il prédestine le bien par la connaissance et la foi, et Qui éloigne les dénégateurs de la bonne guidée en les exposant à la perdition et à l’humiliation totale. Je témoigne qu’il n’est de dieu que Allah, qu’Il est unique et qu’Il n’a pas d’associé, Celui Qui accorde avec largesse et par grâce, gloire à Lui Qui est exempt d’imperfection, Lui sur Qui le temps ne s’écoule pas, aucun endroit ne Le contient. Et je témoigne que notre maître Mouhammad est Son esclave et Son messager, dont Allah a parfait les vertus, la beauté et la bienfaisance. Que Allah honore et élève en degré notre maître Mouhammad à travers les époques, ainsi que sa famille, ses excellents compagnons et ceux qui les ont suivis correctement. Après quoi, esclaves de Allah, je vous recommande, ainsi qu’à moi-même, de craindre Allah, le Tout-Puissant Qui n’est pas vaincu, Celui Qui pardonne beaucoup de péchés, et de marcher sur la voie du Prophète l’Élu, de persévérer sur sa voie révélée jusqu’à la mort et d’accomplir les œuvres de ceux qui ont obtenu la réussite.

¹ Il s’agit des piliers selon *Ach-Chafi‘iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

Allah ta[^]ala dit au sujet de notre Maître Mouhammad ﷺ :

﴿وَإِنَّكَ لَعَلَىٰ خُلُقٍ عَظِيمٍ ﴿٤﴾﴾

(wa[^]innaka la[^]ala khoulouqin [^]adhim) [sourat Al-Qalam verset 4] ce qui signifie : « **Tu as certes un caractère éminent.** »

Et Al-Boukhariyy a rapporté du hadith de [^]A[^]ichah pour la description du Messenger éminent :

((كَانَ خُلُقُهُ الْقُرْءَان))

(kana khoulouqouhou l-Qour'an) ce qui signifie : « **Il possédait tout trait de caractère vertueux indiqué dans le Qour'an.** »

Celui qui veut donc connaître le caractère du Messenger ﷺ, qu'il lise le Qour'an et qu'il le médite ! Car tout trait de caractère vertueux que Allah a ordonné d'avoir dans le Qour'an faisait partie du caractère du Messenger ﷺ.

Et parmi les conduites de bien mentionnées dans le Qour'an, il y a ordonner le bien et interdire le mal... patienter face à la nuisance... et s'abstenir de nuire aux autres...

Al-Boukhariyy a rapporté du hadith de Anas Ibnou Malik qu'il a dit pour décrire le Messenger de Allah :

((كَانَ أَحْسَنَ النَّاسِ خَلْقًا وَخُلُقًا))

(kana 'ahṣana n-naci khalqan wakhoulouqa) ce qui signifie : « **Il était le meilleur des gens par son aspect et son caractère.** »

Abou Bakr Al-La'al dans son livre Makarimou l-'Akhlāq a rapporté que le Prophète ﷺ a dit :

((كُنْتُ بَيْنَ شَرِّ جَارَيْنِ عُقْبَةَ بْنِ أَبِي مُعَيْطٍ وَأَبِي لَهَبٍ كَانَا يَرْمِيَانِ بِمَا يَخْرُجُ مِنَ النَّاسِ عَلَىٰ بَابِي))

(kountou bayna charri jarayni 'Ougbata bni 'Abi Mou'ayt wa'Abi Lahab kana yarmiyan bima yakhroujou mina n-naci [^]ala bābī) ce qui signifie : « **J'habitais entre deux mauvais voisins: 'Ougbah Ibnou Abi Mou'ayt et Abou Lahab. Ils jetaient les ordures des gens devant ma porte.** »

C'est-à-dire que le Prophète supportait leurs nuisances bien qu'il fût le plus courageux des êtres que Allah a créés et qu'il eût la force physique de quarante hommes.

Malgré cela, l'indulgence était son trait de caractère, la patience était son comportement, le fait de supporter la nuisance d'autrui était son état habituel et le Bien-aimé, l'Élu a dit :

((مَا شَيْءٌ أَثْقَلُ فِي مِيزَانِ الْمُؤْمِنِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ مِنْ خُلُقٍ حَسَنٍ فَإِنَّ اللَّهَ تَعَالَىٰ يُبْغِضُ الْفَاحِشَ الْبَذِيءَ))

(ma chay'oun 'athqalou fi mizani l-mou'mini yawma l-qiyamati min khoulouqin haṣanin fa'inna l-Laḥa ta[^]ala youbghidou l-fahicha l-badhi') ce qui signifie : « **L'excellent comportement pèsera très lourd**

dans la balance du croyant au Jour du jugement. Certes, Allah ta'ala n'agrée pas celui qui est indécent et grossier. » At-Tirmidhiyy a dit que c'est un *ḥadīth ḥaṣan-saḥih*.

L'excellence de comportement, chers frères, consiste à supporter la nuisance d'autrui, à s'abstenir de nuire à autrui et à prodiguer le bien.

Regardez mes frères de foi, ce Prophète éminent que Allah ta'ala l'honore et l'élève davantage en degré, regardez combien son comportement est éminent !

L'un des savants non musulmans de Médine qui s'appelait *Zayd Ibnou Sa'yah* avait lu dans certains livres anciens au sujet du Prophète des derniers temps qu'une grande injustice le touchant n'augmentait en lui qu'indulgence et clémence. Après l'émigration du Messenger à Médine, ce savant non musulman voulait savoir si cette description s'appliquait bien au Messenger.

Il a conclu une transaction avec le Messenger, à la suite de laquelle ce dernier lui devait une dette à échéance fixée. Trois jours avant l'arrivée du terme, il est venu voir le Prophète ﷺ pour réclamer sa dette en disant une parole qui blesse les sentiments des musulmans. C'est alors que notre maître *ʿOumar Ibnou l-Khattab*, que Allah l'agrée, avait voulu venger le Prophète. Il était sur le point de le frapper, mais le Messenger indulgent et patient, que Allah l'honore et l'élève davantage en degré, l'en a empêché. C'est alors que ce savant non musulman avait su que notre maître *Mouhammad* ﷺ était le Messenger de Allah, qu'il était le Prophète des derniers temps. Et il a prononcé les deux témoignages pour devenir musulman.

Parmi les choses qui aident à supporter la nuisance d'autrui, il y a le fait de contenir sa colère. Allah ta'ala a fait l'éloge des personnes pieuses qui contiennent leur colère. Il les a décrites comme étant bienfaisantes et qu'elles sont agréées par Allah.

Allah ta'ala dit :

﴿ وَالْكَاظِمِينَ الْغَيْظَ وَالْعَافِينَ عَنِ النَّاسِ وَاللَّهُ يُحِبُّ الْمُحْسِنِينَ ﴾

(*wal-kadhīmīna l-ghayḍha wal-ʿafīna ʿani n-naʿī wal-Laḥou youḥibbou l-mouḥsinīn*) [sourate *ʿAlī ʿImrān* verset 134] ce qui signifie : « **Ceux qui étouffent leur colère et ceux qui pardonnent aux gens, certes, Allah agrée les bienfaisants.** »

Il est rapporté dans le *ḥadīth* honoré que celui qui contient sa colère alors qu'il est capable de la faire éclater, Allah lui donnera à choisir, devant tout le monde au Jour du jugement, celles parmi les femmes du Paradis qu'il voudra [rapporté par *Abou Dawoud* et *At-Tirmidhiyy* / *ḥadīth ḥaṣan*].

Mon frère musulman, si quelqu'un te fait du tort, ou te blesse, ou t'insulte, et que tu étouffes ta colère pour agir conformément à l'ordre de Allah, alors que tu es capable d'agir sur le coup de la colère, Allah *tabaraka wata'ala* te laissera choisir parmi les femmes du Paradis celle que tu voudras. Alors aie un grand cœur ! Sois de ceux qui pardonnent beaucoup, cela fait partie des caractères des gens honorables.

Concernant le mérite de prodiguer le bien envers autrui, parmi ce qui l'indique, il y a le *ḥadīth* de *Al-Bayhaqiyy* dans le livre *Al-ʿAdab*, lorsque le Messenger de Allah ﷺ avait répondu à

‘Ougbah Ibnou ‘Amir quand il l’avait interrogé : « *Comment être sauvé ô Messager de Allah ?* » il lui avait dit :

((تَصِلُ مَنْ قَطَعَكَ وَتُعْطِي مَنْ حَرَمَكَ وَتَعْفُو عَمَّنْ ظَلَمَكَ))

(*tasilou man qata^aka watou^ti man haramaka wata^fou ^amman dhalamak*) ce qui signifie : « ***Tu entretiens les relations avec celui qui les a rompues avec toi, tu donnes à celui qui ne t’a pas donné et tu pardonnes à celui qui a été injuste avec toi.*** »

Concernant le premier caractère cité dans sa parole ﷺ : « ***Tu entretiens les relations avec celui qui les a rompues avec toi.*** » Cela veut dire qu’entretenir le lien avec lui est un droit qu’il a sur toi. Les proches parents, ce sont les proches du côté du père ou de la mère. Il n’est pas permis de rompre les relations avec ceux de sa parenté avec qui on doit les garder, de sorte qu’ils ressentent un froid et un sentiment d’abandon lorsque l’on rompt les relations avec eux. C’est aussi le cas même si ce proche parent, de son côté, ne nous rend pas visite. La manière complète d’entretenir les relations avec les membres de sa parenté, c’est de maintenir les liens avec celui qui les a rompus. On n’a donc pas à dire : « *Ce proche parent ne me rend pas visite, alors je ne lui rends pas visite !* »

Il n’est pas permis de répondre à la rupture par la rupture. C’est au contraire un devoir de répondre à la rupture par l’entretien des relations familiales.

Parmi les causes de dislocation des sociétés, il y a justement la rupture des relations avec les membres de sa parenté. Lorsque quelqu’un se dit par exemple : « *Si mon cousin paternel ne me rend pas visite, alors je ne lui rends pas visite.* » ou qu’une femme se dit par exemple : « *Si ma cousine maternelle ne me rend pas visite, alors je ne suis pas prête à condescendre à lui rendre visite.* »

Le fait de rendre visite aux proches qui ne te rendent pas visite n’est pas une humiliation, ce n’est pas un rabaissement, c’est plutôt un caractère de bien et un acte d’obéissance.

Parmi ce qui relève de l’obligation d’entretenir les relations, il y a de soutenir financièrement ton proche parent lorsqu’il se trouve en difficulté et dans le besoin, pour combler ses besoins de base. Si personne ne l’aide et que tu as connaissance de son état, c’est un devoir pour toi de combler ses besoins si tu en es capable. Ceci rentre dans le cadre de l’entretien obligatoire des liens familiaux.

Combien de personnes de nos jours manquent à ce devoir, que Allah nous en préserve !

Craignez donc Allah et entretenez les relations avec vos proches parents ! Demandez l’aide de Allah pour gagner Son agrément, attachez-vous aux règles de comportement que nous dicte Sa voie révélée, attachez-vous à la guidée de Son Prophète ﷺ.

Que Allah nous protège, nous ainsi que nos familles, ceux qui nous aiment et ceux qui nous aident à suivre Ses ordres et à Lui obéir, et à suivre Son Prophète, par Sa grâce et Sa munificence.

Ayant tenu mes propos, je demande à Allah qu’Il me pardonne ainsi qu’à vous-mêmes.

Second Discours :

الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا محمد رسول الله
يا أيها الذين آمنوا اتقوا الله
اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِلْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ

*Al-hamdou lil-Lahi was-salatou was-salamou 'ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;
ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.*

Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.

Sache mon frère musulman qu'il n'y a pas de caractère qui soit meilleur que le caractère du Messager de *Allah* ﷺ, que *Allah* le rétribue pour nous de la meilleure rétribution. Habituer son âme à supporter la nuisance d'autrui est un moyen pour atteindre les hauts degrés. Celui qui étouffe sa colère, qui se contrôle lors la colère, aura préservé son âme, il l'aura protégée. Combien de crimes ont pour cause la colère ? Combien de ruptures de liens entre des frères, des proches parents, ont pour cause la colère ? Combien de disputes et de divergences ont pour raison le fait de ne pas contenir son âme au moment de la colère ?

Et le plus dangereux dans lequel l'homme peut se retrouver en cas de colère, c'est la mécréance, que *Allah* ta'ala nous en préserve. Et ceux qui n'ont pas de scrupule à insulter *Allah* du simple fait que leur épouse les a contredit dans un ordre quelconque, ou du simple fait que leur fils leur a désobéi, n'a pas suivi leurs ordres. Le *Hafidh An-Nawawiyy* a dit : « Si un homme se met en colère contre son fils ou son serviteur et qu'il se met à le frapper violemment et qu'un autre lui dit : « N'es-tu pas musulman !? » et qu'il lui répond : « Non » délibérément il devient mécréant. » Ici « délibérément » signifie par sa propre volonté (et non par lapsus), même s'il était en colère. D'autres chaféites, des hanafites, malékites et d'autres, ont même indiqué cela textuellement. *Ibnou Hibban* a rapporté avec une chaîne de transmission authentique que le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

((لَيْسَ الشَّدِيدُ مَنْ غَلَبَ النَّاسَ وَلَكِنَّ الشَّدِيدَ مَنْ غَلَبَ نَفْسَهُ))

(layça ch-chadidou man ghalaba n-naça walakinna ch-chadida man ghalaba nafsah) ce qui signifie : « **Le fort n'est pas celui qui l'emporte sur les gens** [lors du combat], **mais le fort est celui qui l'emporte sur lui-même**, [en maîtrisant sa colère]. »